
Nombre de membres

Séance du 13 avril 2017

en exercice : 14

L'an deux mille dix-sept et le treize avril l'assemblée régulièrement convoquée le 07 avril 2017, s'est réunie sous la présidence de Jean-Marc BOYA.

Présents : 14

Sont présents : Jean-Marc BOYA, Claude DAMBAX, Séverine HOURNE-RAOUBET, Didier LOPEZ, Marie-Claude LOPEZ-BOHOYO, Marie BOUTHORS, Nicolas BROSSARD, Maryline CARASSUS, Sabine DAMBAX-RODRIGUES, Florence FOURCADE, Louis JOLY, Angel MARTINEZ, Sandrine MILLET, Mathieu TERTACAP.

Votants : 14

Représentés : .

Excusés : .

Absents : .

Secrétaire de séance : Mathieu TERTACAP.

Ordre du jour

Préambule : *Intervention de l'Adjudant Virgile AUGÉ, concernant la mise en place d'une caméra de surveillance au niveau de l'agence postale communale.*

- Prestation de service pour l'exploitation du réseau d'assainissement et du poste de refoulement des eaux usées vers Lourdes : désignation du prestataire,
- Approbation du compte de gestion 2016 M40,
- Vote du compte administratif 2016 M40,
- Affectation du résultat 2016 M40,
- Vote d'une subvention d'équilibre 2017 du budget M14 vers le budget M40,
- Vote du budget 2017 M40,
- Encaissement chèque assurance sinistre toiture chapelle,
- Subventions 2017 aux associations,
- Vente de bois coupé – Lotissement du Tougaya,
- Extension électrique rue du Mie Doumène : Contribution financière pour une extension du réseau public de distribution d'électricité,
- ONF – Proposition d'assiette de coupes et programme d'actions – Exercice 2017,
- Approbation du compte de gestion 2016 M14,
- Vote du compte administratif 2016 M14,
- Affectation du résultat 2016 M14,

- Vote des taxes 2017 (foncier bâti - non bâti - habitation),
- Vote du budget 2017 M14,
- Questions diverses.

Monsieur le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- Proposition concernant les pièges à frelons.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité l'ajout de cette délibération.

Objet : Prestation de service pour l'exploitation du réseau d'assainissement et du poste de refoulement des eaux usées vers Lourdes : désignation du prestataire - DE 025 2017

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la prestation de service pour l'exploitation du réseau d'assainissement et du poste de refoulement des eaux usées vers Lourdes est arrivée à expiration au 1^{er} janvier 2017.

Suite à la consultation faite, Monsieur le Maire présente les trois offres reçues :

- Une de la société Suez (prestataire actuel) pour un montant de 12 380 € HT,
- Une de la société ABMM pour un montant de 8 800 € HT (sans l'auto surveillance des ouvrages et les astreintes 24h/24),
- Et la dernière de la société SAUR France pour un montant de 9 851€ HT si convention conclue pour un an ou 8 321.67€ HT si convention conclue pour trois ans.

Il expose leurs avantages et inconvénients.

L'offre de la société SAUR est considérée comme la mieux-disante.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **autorise** Monsieur le maire à signer le marché de prestation de service pour l'exploitation du système d'assainissement (d'une durée de 3 ans), à compter du 1^{er} avril 2017, avec la société SAUR, pour un montant forfaitaire annuel de 8 321.67 €HT, révisable chaque année au 1^{er} janvier, ainsi que toutes les pièces afférentes à ce dossier.

- **autorise** Monsieur le maire à régler la prestation de la société SUEZ effectuée jusqu'au 31 mars 2017.

Adopté à l'unanimité

Objet : Approbation du compte de gestion 2016 M40 - DE 026 2017

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Jean-Marc BOYA, Maire,

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi

que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Adopté à l'unanimité

Objet : Vote du compte administratif 2016 M40 - DE 027 2017

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Didier LOPEZ, Maire-Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par Jean-Marc BOYA, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		115 842.03		2 742.00		118 584.03
Opérations exercice	30 340.39	26 645.38	126 195.45	136 082.48	156 535.84	162 727.86
Total	30 340.39	142 487.41	126 195.45	138 824.48	156 535.84	281 311.89
Résultat de clôture		112 147.02		12 629.03		124 776.05
Restes à réaliser	110 000.00	10 000.00			110 000.00	10 000.00
Total cumulé	110 000.00	122 147.02		12 629.03	110 000.00	134 776.05
Résultat définitif		12 147.02		12 629.03		24 776.05

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Adopté à l'unanimité

Objet : Affectation du résultat 2016 M40 - DE 028 2017

Le Conseil Municipal,

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016

- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016
- constatant que le compte administratif fait apparaître un : **excédent de 12 629.03 €**

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	2 742.00
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	9 887.03
Résultat cumulé au 31/12/2016	12 629.03
A.EXCEDENT AU 31/12/2016	12 629.03
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporté	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	12 629.03
B.DEFICIT AU 31/12/2016	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Adopté à l'unanimité

Objet : Vote d'une subvention d'équilibre 2017 du budget M14 vers le budget M40 - DE 029 2017

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'allouer une première subvention du budget principal communal au budget annexe d'assainissement afin de pouvoir équilibrer la section de fonctionnement du budget primitif 2017, qui serait déficitaire de 38 425€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité le versement de cette subvention d'équilibre concernant les budgets 2017.

Adopté à l'unanimité

Objet : Vote du budget 2017 M40 - DE 030 2017

Monsieur le Maire présente le budget annexe primitif, M40, 2017 qui se résume ainsi :

Section de fonctionnement

DEPENSES	152 800,00 €
RECETTES	152 800,00 €
<i>Dont résultat de fonctionnement reporté 2016</i>	<i>12 629,00 €</i>

Section d'investissement

DEPENSES **149 456,00 €**
Dont restes à réaliser 2016 *110 000,00 €*

RECETTES **149 456,00 €**
Dont résultat reporté 2016 *112 147,00 €*
Dont restes à réaliser 2016 *10 000,00 €*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, adopte le budget annexe assainissement à l'unanimité.

Adopté à l'unanimité

Objet : Encaissement chèque assurance sinistre toiture chapelle - DE 031 2017

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la tempête vent/grêle qui s'est produit sur notre commune dans la nuit du 5 au 6 février 2017, des dommages ont été causés sur la toiture de la chapelle.

Nous avons effectué le nécessaire auprès de l'assurance qui nous propose un chèque d'indemnité de 384 €, correspondant au montant TTC du devis présenté par la SARL FOURCADE.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'indemnité reçue des services d'assurances pour un montant de 384 €.

Adopté à l'unanimité

Objet : Subvention 2017 aux associations - DE 032 2017

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'allouer pour l'année 2017 les subventions suivantes :

* <i>Prévention Routière :</i>	77€
* <i>Société de Chasse (au titre de l'année 2016) :</i>	600€
* <i>Chambres de Métiers et de l'Artisanat (école des métiers):</i>	200€
* <i>Croix Rouge :</i>	50€
* <i>ADMR :</i>	153€
* <i>ADAPEI :</i>	46€

Il propose également de réserver une enveloppe budgétaire équivalente à l'an dernier pour les associations communales, à qui nous attribuerons le montant individuel lors

d'un prochain conseil dès qu'elles nous auront retourné le formulaire unique de demande de subventions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte les propositions ci-dessus à l'unanimité.

Adopté à l'unanimité

Objet : Vente de bois coupé - Lotissement du Tougaya - DE 033 2017

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que pour des raisons de sécurité et d'embellissement, il a été procédé à l'abattage de chênes, de frênes et de diverses autres essences de bois, au lotissement Tougaya.

Ces travaux ont été réalisés par le lycée professionnel agricole et forestier de Vic-en-Bigorre, qui a été le moins disant des propositions demandées pour cette prestation (devis d'un montant de 3 000€ HT).

Suite au dernier conseil il avait été décidé de vendre les 10 lots, d'environ 5 stères chacun, créés par le prestataire, à un prix conseillé par notre garde ONF de 10€ le stère (soit 50€ le lot) et de réserver cette vente aux habitants de la commune.

Les personnes intéressées se sont inscrites en mairie, et le tirage au sort a eu lieu le mercredi 29 mars, en présence du technicien territorial ONF, des membres de la commission communale forêt, agriculture, environnement, et de certains candidats.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité d'émettre les 10 titres de 50€ aux personnes qui ont été tirées au sort.

Adopté à l'unanimité

Objet : Extension électrique rue du Mie Doumène : Contribution financière pour une extension du réseau public de distribution d'électricité - DE 034 2017

Monsieur le Maire expose que suite au permis de construire n°06500215J0005, il y a lieu de desservir la parcelle n°125 section AC, rue du Mie Doumène.

Enedis a élaboré une proposition, en fonction de la demande de raccordement, du réseau existant ainsi que des décisions prises à propos de son évolution, et de nos éventuels souhaits complémentaires.

Il en résulte qu'il est nécessaire de créer une canalisation en basse tension (41m).

Cette extension sera réalisée par Enedis, en sa qualité de maître d'ouvrage, en échange d'une participation financière de la commune.

Cette participation communale s'élève à 3 296.91€ HT, soit 3 956.29€ TTC, en tenant compte d'une réfaction prise en charge par Enedis, qui correspond à la part du coût des travaux de raccordement couverte par le Tarif d'Utilisation des Réseaux Publics d'Electricité (TURPE), dans les conditions prévues par l'arrêté du 28 août 2007 modifié (*cette réfaction pour les extensions est actuellement égale à 40%*).

Il est proposé au conseil municipal d'approuver cette participation financière.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

– **Accepte** le projet d'extension du réseau (création de 41m de canalisation en basse tension),

- **Approuve** le versement à Enedis, maître d'ouvrage des travaux, d'une contribution communale de 3 296.91€ HT soit 3 956.29€ TTC,
- **Décide** l'inscription de cette dépense au budget 2017 à l'article 21534.

Adopté à l'unanimité

Objet : ONF - Proposition d'assiette de coupes et programme d'actions - Exercice 2017 - DE 035 2017

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

ONF approuve les propositions d'assiette de coupes mentionnées dans le document

"proposition de programme 2017" :

- Martelage et mise en vente de la parcelle 17 (éclaircie de pins laricio)
- Martelage de la parcelle 9A (éclaircie de chênes) et mise en vente,

sans modification

informe l'Office National des Forêts que, au vu du programme remis, les travaux entrepris dans sa forêt seront :

- Suite des travaux d'entretien des parcelles 9 A et 15C : dégagement mécanique et mise en place de cloisonnement ;
- Dégagement mécanique parcelle 1 B (travaux de régénération).

Montant estimatif des travaux : 4970 €.

Adopté à l'unanimité

Objet : Approbation du compte de gestion 2016 M14 - DE 036 2017

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Jean-Marc BOYA, Maire.

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

**Objet : Vote du compte administratif 2016 M14 -
DE 037 2017**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Didier LOPEZ, Maire-Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par Jean-Marc BOYA, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		1 540.35		15 772.83		17 313.18
Opérations exercice	86 641.88	39 212.87	385 802.20	449 645.21	472 444.08	488 858.08
Total	86 641.88	40 753.22	385 802.20	465 418.04	472 444.08	506 171.26
Résultat de clôture	45 888.66			79 615.84		33 727.18
Restes à réaliser	52 906.00	48 817.00			52 906.00	48 817.00
Total cumulé	98 794.66	48 817.00		79 615.84	52 906.00	82 544.18
Résultat définitif	49 977.66			79 615.84		29 638.18

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Adopté à l'unanimité

Objet : Affectation du résultat 2016 M14 - DE 038 2017

Le conseil municipal :

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016,
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016,
- constatant que le compte administratif fait apparaître un : **excédent de 79 615.84€**

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	15 772.83
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	47 712.00
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	63 843.01

Résultat cumulé au 31/12/2016	79 615.84
A.EXCEDENT AU 31/12/2016	79 615.84
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporté	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	49 977.66
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créateur - lg 002)	29 638.18
B.DEFICIT AU 31/12/2016	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Adopté à l'unanimité

Objet : Vote des taxes 2017 (foncier bâti - non bâti - habitation) - DE 039 2017

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas augmenter les taux de la taxe d'habitation et des taxes foncières sur les propriétés bâties et sur les propriétés non bâties, qui correspondent à un produit fiscal de 158 079€.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal:

- FIXE les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2017 comme il suit :

- * Taux d'habitation : 6.27 % ,
- * Taxe foncière bâti : 8.70 % ,
- * Taxe foncière non bâti : 49.14 %.

Adopté à l'unanimité

Objet : Vote du budget 2017 M14 - DE 040 2017

Monsieur le Maire présente le budget principal primitif 2017, M14, qui se résume ainsi :

Section de fonctionnement

DEPENSES	448 211,00 €
RECETTES	448 211,00 €
<i>Dont résultat de fonctionnement reporté 2016</i>	<i>29 638,00 €</i>

Section d'investissement

DEPENSES	175 348,00 €
<i>Dont solde d'exécution de la section d'investissement reporté 2016</i>	<i>45 889,00 €</i>

Dont restes à réaliser 52 906,00 €

RECETTES

175 348,00 €

Dont restes à réaliser

48 817,00 €

Excédent de fonctionnement capitalisé 2016

49 977,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le budget M14 présenté.

Adopté à l'unanimité

Objet : Pièges à frelons - DE 041 2017

Monsieur le Maire informe que suite au passage dans le journal communal de la mise à disposition, par la mairie, de pièges à frelons aux habitants de la commune, certains ont fait la demande pour les acheter.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **propose** de laisser le choix aux personnes intéressées :

- le prêt pour la saison

Gratuit

- ou l'achat définitif

5,00 € (prix de l'acquisition)

- **autorise** Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires auprès de la trésorerie.

Adopté à l'unanimité

Questions diverses

- Demande d'autorisation de défrichage aux chênes de la buse.

Plus rien n'étant à délibérer, la séance est levée à 20h30.